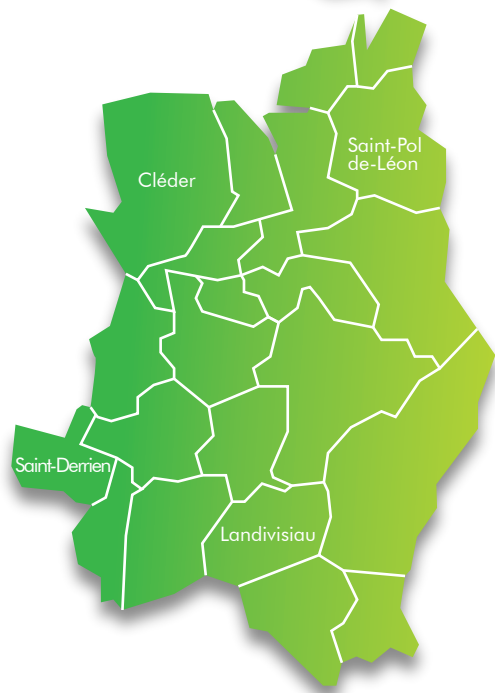




L'ADMR du Haut-Léon couvre 23 communes du nord Finistère de l'Île de Batz à Guimiliau

Ouvert du lundi au vendredi
08h30 - 12h30
13h30 - 17h30

Permanences en mairies
09h00 - 12h00
1^{er} mardi du mois - Plouvorn
3^e mardi du mois - Plouvorn
4^e mardi du mois - Guiclan



ADMR du Haut-Léon
Kéroulas – 29250 Saint-Pol-de-Léon
Tél. : 02 98 19 11 87
accueil@admrduhautleon.com
Site internet : www.admrduhautleon.com

Portage de repas à domicile
En partenariat avec La Léonarde - Plougoum



Ne pas jeter sur la voie publique - Conception : www.createm.fr



- Accompagnement des séniors
 - Accompagnement du handicap
 - Accompagnement de la famille
 - Les services pour la maison
- Devis gratuit**
- L'ADMR vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches administratives.

Tél. : 02 98 19 11 87
Site internet : www.admrduhautleon.com

Des professionnels qualifiés

- Aide à domicile
- Assistante de vie aux familles
- Auxiliaire de vie sociale
- Accompagnement éducatif et social
- Educateur spécialisé
- TISF Technicien de l'intervention sociale et familiale

Accompagnement Des séniors

- Accompagnement personnalisé
- Dépendance
- Maladie Alzheimer, Parkinson...
- Accompagnement individualisé en EHPAD



Accompagnement Du handicap

- Accompagnement personnalisé
- Troubles psychiques
- Handicap moteur



Accompagnement De la famille

- Garde d'enfants
- Accompagnement grossesse
- Soutien familial



Les services Pour la maison

- Ménage / Repassage
- Aide en sortie d'hospitalisation



La solution qui vous rend la vie plus facile !

Choisissez le(s) service(s) dont vous avez besoin
Evaluation des besoins à domicile
Personnalisation des interventions
Expérience du personnel
Réactivité du service

Si votre situation permet de bénéficier d'une aide financière, nous vous aidons à l'élaboration du dossier de prise en charge



Les partenaires

Pour mieux coordonner les accompagnements et les adapter aux besoins, l'ADMR du Haut-Léon est en lien avec :

- Le Conseil Départemental du Finistère
- Les caisses de retraites
- Les assistants sociaux (CCAS, CMP, ...)
- Les professionnels libéraux
- L'hospitalisation à domicile (HAD), les hôpitaux
- Le CLIC, Appui Santé
- Les EHPAD
- La maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la réponse accompagnée pour tous
- Le PCPE, Ildys

| Votre situation | Aide possible | Votre reste à charge |
|--------------------------|---|-------------------------------|
| Plus de 75 ans | Sortir plus (chéquier d'une valeur de 150 € dans la limite de 3 chèquiers par an) | A partir de 15 € par chéquier |
| Plus de 60 ans | APA (Allocation personnalisée d'autonomie) | Fonction des ressources |
| | Caisse de retraite | Fonction des ressources |
| | Aide sociale départementale | 2,20 €/heure |
| | PCH (si le handicap est reconnu avant les 60 ans) | Aucun reste à charge |
| Retraité de plus 55 ans | ARDH (Aide au retour à domicile après hospitalisation) | Fonction des ressources |
| Moins de 60 ans | CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)" | Fonction des ressources |
| En situation de handicap | PCH (prestation de compensation du handicap) | Aucun reste à charge |
| | Aide sociale départementale | 2,20 €/heure |
| Famille | Complément du libre choix du mode de garde (PAJE) | Fonction des ressources |
| | Caisse d'allocations familiales (CAF, MSA ...) | Fonction des ressources |
| Tout Public | Fonds d'action sociale des caisses de retraite, des mutuelles et des entreprises | Variable selon les organismes |
| | Mutuelles (en sortie d'hospitalisation) | Aucun reste à charge |



- Troubles autistiques, DYS, TDAH...
- Temps de répit pour la famille et la fratrie
- Dispositif d'accompagnement Spécialisé à Domicile